Image not found or type unknown

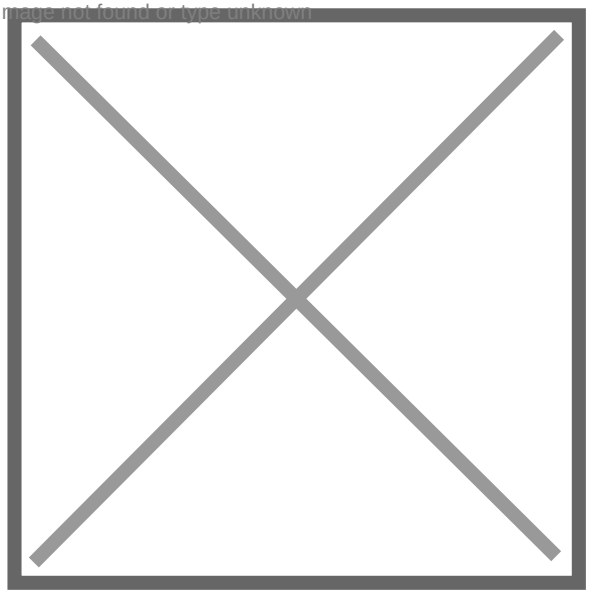

Jai un gros probleme avec une assurance lor dun credit a la conso

Par **grisard_old**, le **24/05/2007** à **11:59**

jai fait un credit a la consomation en2005 je me suis retrouvee en invaliditee mais jai continuer a payer mon credit puis en septembre 2006 je narrivee plus a faore face donc jai contact lassurance du pret pour quelle prenne la releve une semaine apres je rcois un coup fil me disant que la hirarchie a dit que jai fait ma declaration divaliditee trop tard elle refuse de prendre en compte alor ma question est est quil faut que je la relance quelle sont mes chanche et comment faire cette lettre si besoin est .Je vous remercie avance

Par **Christelle_old**, le **24/05/2007** à **12:12**

Bonjour,

La première chose à faire est de lire en détail votre contrat. Vérifiez s'il y a effectivement une clause stipulant un délai maximum pour une déclaration d'invalidité.
Si cette clause n'est pas dans votre contrat, alors envoyez une lettre en recommandé AR, en renouvellant votre demande, c'est à dire en expliquant votre invalidité, vous dîtes la réponse qu'on vous a faite, que c'était trop tard, et vous expliquez qu'aucune clause de ce type n'est dans votre contrat.

Mais si la clause figure dans votre contrat j'ai bien peur que vous n'ayez pas de recours... vous pouvez toujours consulter un avocat... Mais je pense que ce serait une perte d'argent.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés